

=====

## SYNDICAT DES EAUX SMPAS

=====

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

=====

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 28  
Nombre de Conseillers en exercice : 28  
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 21

Le trente juin deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni au Centre Rural d'animation de la commune de Piégros la Clastre, sous la Présidence de Monsieur Gilles MAGNON, en séance ordinaire conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales

Date de convocation : 23 juin 2025

**MEMBRES TITULAIRES PRESENTS** : Jean-Philippe ROCHE, Gilles MAGNON, Jean-Paul DEVILLE, Fabien SYLVAIN, Frédéric TRON, Philippe BERNA, François BROCARD, Hélène SYLVESTRE, Christian GENCEL, Jean-François LEMERY, Patricia PUC, Bernard PUC, Frédéric TEYSOT, Jean-Paul CHAIRON, Karine POIREE, Denise GUION, Karine OTTOGALLI-GILLES, Benoît CATIL, Bérangère DRIAY, Simon THOME

**MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS** : Manuel GASCOIN

**MEMBRES TITULAIRES EXCUSES** : Sylvain FRANCOIS, Laurent SAYN, Philippe RIBIERE, Dominique BENNEGENT, Cédric FERMOND, Damien MARCHE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Fabien SYLVAIN

---

### OBJET : Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet au 1er septembre 2025

N°2025-06-30-05

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

VU le budget de la collectivité,

VU le tableau des effectifs existant,

CONSIDÉRANT, qu'il convient de créer un 5<sup>ème</sup> emploi permanent pour satisfaire au besoin de l'équipe technique de gestion des réseaux d'eau potable et d'assainissement du SMPAS, notamment avec l'élargissement du SMPAS aux nouvelles communes membres depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025,

CONSIDÉRANT, que suite à une réorganisation interne de l'équipe technique du SMPAS, il convient d'embaucher un agent releveur pour gérer les relèves compteurs,

Le Comité Syndical à la MAJORITE (1 CONTRE : Philippe BERNA et 1 abstention : François BROCARD) des membres présents et représentés DECIDE :

- DE CREER un poste d'agent technique au grade d'adjoint technique territorial, à compter du 01/09/2025, dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux 2ème classe, accessible selon les conditions de qualification définies par le statut, pour exercer les fonctions d'agent technique de gestion des réseaux d'eau potable et d'assainissement du SMPAS.

L'emploi créé est à temps complet pour une durée de 35 /35ème.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier, d'accomplir l'actualisation du tableau des effectifs et de procéder au recrutement.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.*

*Conforme au registre des délibérations,  
Mirabel et Blacons, le 1<sup>er</sup> juillet 2025*

*Le Président  
Gilles MAGNON*

*Acte certifié exécutoire suite à la transmission en Préfecture le 01/07/2025  
et publication le :*

